



## Justice et injustices spatiales, Nanterre 2008

### *Comment (et pourquoi) la justice vient-elle aux géographes ? Exploration de la géographie sociale francophone*

**Aldhuy Julien**, post-doc CNRS, UMR PACTE, Grenoble

**Ripoll Fabrice**, chercheur associé, UMR ESO – CRESO, Caen

**Veschambre Vincent**, maître de conférences HDR, UMR ESO – CARTA, Angers

L'objectif de notre communication est de comprendre comment et pourquoi les géographes s'intéressent explicitement à la question de la justice et des injustices spatiales ou, dans un registre plus implicite, à la question des inégalités, des problèmes sociaux ou des ségrégations socio-spatiales. Notre propos ne vise pas à fournir une réflexion sur les notions de justice, d'injustices et leurs dérivés mais plutôt à décrire puis à comprendre comment les géographes justifient de s'en emparer. Pour cela, la géographie sociale francophone, qui s'est fondée au croisement de l'humanisme et du marxisme, offre un champ d'exploration particulièrement fécond. Par exemple, Renée Rochefort, « mère fondatrice » de la géographie sociale francophone, dans ses travaux sur l'irrigation en Sicile publiés au début des années 60, avance-t-elle que lorsqu'on avait compris que « [...] l'eau d'irrigation, incontestable élément du progrès technique, admirable élément d'efficacité des paysages géographiques était, pour cette raison même, un moyen de chantage, de peur et d'exploitation de l'homme par l'homme[il] n'était pas possible, sans duperie, de renoncer à savoir pourquoi, c'est-à-dire à pénétrer dans un complexe cheminement de lois et de réseaux de forces sociales » (Rochefort, 1963, p. 21). Et d'ajouter que « [...] présenter les jardins irrigués de la Méditerranée comme des espèces de paradis terrestres, ainsi qu'on en avait généralement l'habitude de le faire, était dans ce cas une trahison de la réalité humaine, un abus de confiance scientifique, dans la mesure où les rapports sociaux tissés dans ces espaces en altéraient totalement la signification » (Rochefort, 1984, p. 158). Dans un premier temps, cette posture engage à dépasser la seule question des configurations géographiques, du positionnement relatif des objets géographiques. Dans un deuxième temps, elle invite à intégrer le questionnement géographique sur la justice spatiale dans le cadre d'une théorie de la production de la société. Enfin, elle propose d'aller au-delà de la seule question de la justice spatiale en aménagement du territoire, pour faire de la justice un des fondements de la connaissance géographique à travers la recherche d'une connaissance critique et émancipatrice. Afin de permettre une mise en perspective diachronique de notre questionnement, nous analyserons un corpus de textes publiés depuis la fin des années 40, soit explicitement placés par leurs auteurs sous le sceau de la géographie sociale à travers un titre, soit correspondant à un moment dans l'évolution de la pensée de ces mêmes auteurs.

#### **Références bibliographiques :**

Rochefort Renée (1963). Géographie sociale et sciences humaines. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 314-315.

Rochefort Renée (1984). Les classes sociales, l'État et les cultures en géographie sociale. *Revue de géographie de Lyon*, n° 3, 1984.